AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1566
FR0010357079-FS0684

12 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DL SOFTWARE

(Alternext)

Par courrier reçu le 11 juillet 2017, le concert composé de la société par actions simplifiée DL Invest[1] (9 avenue Hoche, 75008 Paris) et de managers de la société DL SOFTWARE a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juillet 2017, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société DL Invest sur les actions de la société DL SOFTWARE[2], les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société DL SOFTWARE et détenir 4 677 163 actions DL SOFTWARE représentant autant de droits de vote, soit 96,06% du capital et des droits de vote de cette société[3], selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
DL Invest	4 671 025	95,93
Managers[4]	6 138	0,13
Total concert	**4 677 163**	**96,06**

À cette occasion, la société DL Invest a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée DLPV Software SAS, elle-même contrôlée par 2A Software SAS, elle-même contrôlée par le FPCI 21 Centrale Partners V, fonds géré par la société de gestion de droit français 21 Centrale Partners, filiale à 100% de la société de droit italien 21 Partners S.p.A.
[2] Cf. notamment D&I 217C1533 du 11 juillet 2017.
[3] Sur la base d'un capital composé de 4 869 053 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 1 511 actions détenues par Pascal Andriès, 1 511 actions détenues par Brice Guiraud, 1 511 actions détenues par Dominique Singez, et 1 605 actions détenues par Yves Hochard.